



Il se passe toujours un événement inoubliable le samedi après-midi à Sainte-Anastasia ainsi que dans les villages voisins. Mariez-vous en Buick décapotable bleue année 1966 avec chauffeur. Forfait l'après-midi du samedi 300 € (2 000 F.).

☎ : Contactez nous au 04.94.72.23.63
à Ste-Anastasia

Le Calendrier du mois

<i>Date</i>	<i>Manifestation</i>	<i>Lieu</i>
Dimanche 3 avril	Toute la journée – Rencontres de Roller Hockey	<i>Salle Polyvalente</i>
Lundi 4 avril	20 H 30 Réunion des Cavaliers de l'Issole	<i>Ancienne Mairie</i>
Dimanche 10 avril	A partir de 9 H. – Tournoi de football Débutants et Poussins	<i>Stade des Négadisses</i>
Samedi 16 avril	18 H. – Assemblée Générale de l'Association Bouliste	<i>Bar des Amis</i>
Samedi 23 avril	de 10 H à 12 H et de 14 H à 17 H – A.D.S.L. pour tout renseignement, permanence des représentants de France Télécom	<i>Salle polyvalente</i>
Dimanche 24 avril	Toute la journée – Marché fermier, foire aux plants, produits du terroir et artisanaux	<i>Parking des Ferrages</i>

MARCHE FERMIER
avec la présence de nombreux animaux

GRANDE FOIRE aux PLANTS
PRODUITS du TERROIR et ARTISANAUX

Le DIMANCHE 24 AVRIL 2005
Toute la journée, parking des Ferrages

Apéritif offert par la Mairie
à partir de 11 H 30

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Raphaël CASTALDO
tél. 04.94.72.23.76

Sainte-Anastasia



Bulletin Municipal

MARS 2005

n°177



Le mot du Maire

Sur l'air des lampions, le budget d'une commune, donc de Sainte-Anastasia, peut être présenté selon toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

Pour commencer, je choisirai naturellement parmi ces coloris le plus clair en vous indiquant qu'en 2005, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les impôts locaux, ce qui, vous l'aurez bien compris, ne signifie en rien que vous ne paierez pas globalement davantage, ceci pour différentes raisons :

- Tout d'abord, en raison d'un agrandissement possible de vos propriétés ou de leur valeur ;
- Par la conséquence d'augmentations des taux propres au Conseil Régional, au Conseil Général ou à la Communauté de Communes... ;
- Par l'augmentation de la part de l'Etat de la taxe d'habitation provoquée par l'intégration de la taxe télévisuelle ;
- Enfin par l'augmentation d'environ 30 % de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères par le Syndicat Intercommunal de l'Issole.

En résumé et tout en rappelant que les taux d'imposition de la commune n'ont été légèrement réajustés qu'une seule fois en 16 ans, je ne me priverai pas du plaisir de vous affirmer sur un ton « ministériel » qu'une fois encore la tendance à la hausse est à la baisse.

Jean-Pierre MORIN

ASSOCIATION AIDE ET SERVICE A DOMICILE

*Siège Social : 6 Route de Toulon
83136 Méounes les Montrieux*
Pour le Canton de La Roquebrussanne
Madame Isabelle GARCIA
Tél. 04.94.33.97.51
Les prochaines permanences auront lieu les
Vendredis 8 et 22 avril 2005
en Mairie de 14 H. à 16 Heures.

MAIRIE

L'accueil de la Mairie est ouvert au public
le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 H à
12 H et le mercredi de 13 H 30 à 17 H.

Numéros utiles :

-Accueil : 04.94.69.64.40
-Secrétariat du Maire : 04.94.69.64.42
-M. Cuénot 1^{er} Adjoint (Urbanisme) :
04.94.69.64.45
-Mme Laurent 2^{ème} Adjoint
(Action sociale) :
04.94.69.64.47
Reçoit le lundi, mardi, jeudi et vendredi,
de 10 H à 12 H
-Service cantine : 04.94.69.64.10
Fax : 04.94.69.64.41
Adresse E-Mail : s.anastasia@wanadoo.fr
Site Internet :
www.sainte-anastasia-sur-issole.fr

ASSISTANTE SOCIALE

Numéro d'appel pour prendre rendez-vous
avec l'assistante sociale :
☎ 04.98.05.15.00

A.D.A.F.M.I.

Association d'Aide à Domicile
Mission : assurer aux personnes dépendantes
un soutien adapté (retraités).
Tél. : 04.94.69.44.86

ENTR'AIDE SOCIALE DU VAR

Mme BENOÎT Marie-Pierre assurera sa
permanence à la Mairie, le Jeudi 7 AVRIL 2005
de 10 H. à 12 H. : aide à domicile, retraités,
malades, infirmes (aide-ménagère).
Tél. : 04.94.92.27.08

**FOURRIERE MUNICIPALE
CONVENTIONNEE**

« IDENTITE CANINE » à Garéoult
☎ : 04.94.04.89.33

BIBLIOBUS

Le bibliobus stationnera à Sainte-Anastasia,
Parking des Ferrages le :
MARDI 03 MAI 2005
de 14 H 00 à 15 H 00

POLICE MUNICIPALE
NUMERO de la Police Municipale :
06.08.80.45.82

Enfin, pour les événements graves (incendie,
accident, désordre...) ou en cas de non-
réponse au numéro précédent, appeler le 18
(Pompiers) ou le 17 (Gendarmerie)

DECHETTERIE
DU SIVOM DE L'ISOLE à FORCALQUEIRET
Horaires d'ouverture

Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H
et 15H à 17H30
Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H
Fermé le Dimanche et Lundi

DEPANNAGE

E.D.F. : 0 810 333 083
Téléphone : 10 15 (*)
Eau et Assainissement : 0 810 757 757
(*) en cas de dérangement téléphonique de votre
ligne vous pouvez vous adresser en mairie pour
contacter France-Télécom.

**RAMASSAGE MENSUEL
DES MONSTRES**

Prochain ramassage des « monstres » :
♦ Le LUNDI 25 AVRIL 2005
(se faire inscrire en Mairie au préalable).

PHARMACIES DE GARDE

NOUVEAU numéro du standard d'appel
d'urgence : Standard : 08.92.46.45.45

SECOURS POPULAIRE DU VAR
Comité de Ste-Anastasia

Une permanence est assurée au Local du
Secours Populaire, Parking des Ferrages, les
Mardis et Vendredis de 15 H à 18 H et le 1^{er}
samedi de chaque mois de 10 H à 18 H.
En cas d'urgence vous pouvez les contacter au
: 04.94.72.29.50

**QUALITE DE L'EAU DE
BOISSON DU
RESEAU PUBLIC**
Analyses du 4 février 2005

Eau conforme aux limites de qualité fixées par
le Code de la Santé Publique concernant les
eaux destinées à la consommation humaine, à
l'exclusion des eaux minérales naturelles pour
les paramètres recherchés. Teneur en chlore
excessive.

La vie au village

LES POETES DE SAINTE-ANASTASIE**La pie sur la branche**

Une feuille devant moi
Une feuille blanche
Semble dire : « noircis-moi. »

Alors sans savoir pourquoi
Sur la feuille blanche
Je chante ce que je vois.

Je vois du blanc et du noir
Tout près sur la branche.
Je vois la pie blanche et noire

Toute grasse face à moi...
Elle se balance
Rêvant à je ne sais quoi...

Mais lorsqu'elle m'aperçoit
La pie noire et blanche
Est saisie d'un grand effroi.

Dans un envol noir et blanc
La pie, vite, vite
Quitte la branche en criant.

Elle n'a pas réfléchi
Cette sauvagionne
Sinon elle aurait compris

Que j'observais gentiment
La pie sur la branche
Pour noircir mon papier blanc !

Jeannette CARRIERE

Le Carnet de Ste-Anastasia**Naissance :**

Nous avons le plaisir de vous annoncer la
naissance de :
-Emmeline ETIENNE, née le 29/11/2004 petite-
fille d'Albert et Simone ETIENNE ;
-Aurélien VANDEWALLE, né le 07/03/2005.
Nous présentons toutes nos félicitations à leurs
parents et grands-parents.

Décès :

Nous avons le regret de vous annoncer le décès de
Monsieur Elie TARMINO, survenu le 03 mars
2005. Nous présentons à sa famille toutes nos
condoléances.

Remerciements :

A l'occasion du décès de Madame Germaine
MERLE, survenu le 12 mars, ses enfants et petits-
enfants nous prient de présenter leurs sincères
remerciements à toutes les personnes qui leur ont
manifesté leur sympathie.

Petites annonces

- ♦ Sainte-Anastasia vend maison T4 120 m²
+ terrain 2500 m². Belles prestations, plein
sud, cadre agréable, tranquille, 2 km du
village.
☎ : 06.20.34.26.33
- ♦ Sur Sainte-Anastasia à louer maison de
village disponible au 1^{er} avril 2005 :
-2 chambres en étage
-1 chambre en rez-de-chaussée (pouvant
faire office de salon)
-Salle à manger avec cheminée
-Salle de bains en étage
-Cuisine américaine toute équipée
-WC indépendant en rez-de-chaussée
-Cave avec lavoir (prise d'eau pour lave
linge)
-Chauffage : poêle à mazout
-petit jardin clôturé superficie 70 m²
Loyer mensuel : 730 € Caution : 800 €
☎ : 04.94.72.21.67
- ♦ A VENDRE chambre à coucher « rustique
provençal » en 140, bois massif, lit avec
tête et pied, sommier à lattes, 2 chevets,
armoire 3 portes. 400 €.
☎ : 04.94.72.25.17
- ♦ Vends bas prix :
-une porte-fenêtre vitrée 3 vantaux, partie
bois en châtaigner massif, largeur 2.15 m
hauteur 2.09 m ;
-un volet roulant électrique largeur 2.20 m,
hauteur 1.89 m.
☎ : 04.94.72.24.34
- ♦ Cherche nourrice pour enfant de 3 mois, à
compter de Mai 2005 jusqu'à Septembre
ou plus, le matin de 6 H à 14 H.
☎ : 06.22.62.49.16
- ♦ A vendre table de ferme (massif) 2.45 x
0.85 + 2 bancs de 2 m. Visible à Ste-
Anastasia. Prix 600 €.
☎ : 04.94.72.28.20

Majorettes :

Les ONIX de Sainte-Anastasia

Avec seulement 4 mois d'existence, les Onix de Sainte-Anastasia ont participé à leur premier festival de majorettes qui se déroulait à La Mède (Bouches du Rhône).

Huit groupes étaient présents et ont rivalisé de charme et de technique.

Plusieurs catégories étaient présentées : Parade, danse majorette, danse twirling, solo majorette, solo twirling et danse pompons.

Les Onix ont présenté une Parade, une danse groupe pompons, un solo petite majorette et un solo petite twirling, et n'ont pas à rougir de leur résultat.

-Parade : 5^{ème} sur 7

-Solo petite majorette : 2^{ème} sur 4

-Solo petite twirling : 2^{ème} ex aequo sur 5

-Danse groupe pompons : 2^{ème} sur 4

Nous ne pouvons que féliciter le groupe et son encadrement.

Pour les enfants ou les adultes qui souhaiteraient assister aux répétitions, rendez-vous le jeudi à 18 H. à la salle polyvalente de Sainte-Anastasia.

Le Bureau



Club « Danse Tasie »

Une bien belle récompense :

Le samedi 5 mars dernier, la soirée « auberge espagnole » organisée par les responsables du club de danse de la cité, a apporté son lot de bonnes surprises, à la grande satisfaction de la dynamique Présidente, Mme Yolande Jacquot et de ses professeurs, Geneviève et Jean-François.

Sous le signe de la convivialité :

Cette troisième édition, devenue déjà, au fil des ans, une tradition, a fait se retrouver une nouvelle fois, la majorité des membres du club et permis à chacun (ou plutôt chacune), de faire apprécier à sa juste valeur ses talents culinaires.

C'est donc, avec amour, que les membres du club, ont préparé, une multitude de plats ô combien délicieux !... et si différents les uns des autres.

Cette mosaïque de goûts et de couleurs fut, c'est certain, appréciée de tous (il faut préciser que, pour la soirée, le verre de l'amitié et les vins étaient, quant à eux, offerts par la maîtresse des lieux du jour).

Une belle récompense :

Avant de passer à la dégustation, Madame la Présidente, a recueilli les impressions et les doléances des membres, sur d'éventuelles petites

améliorations à apporter pour la bonne marche du club de danse et le bien être de tous.

Mais ce fut surtout l'occasion de procéder à un petit sondage sur les éventuels candidats à la réinscription pour la saison 2005/2006.

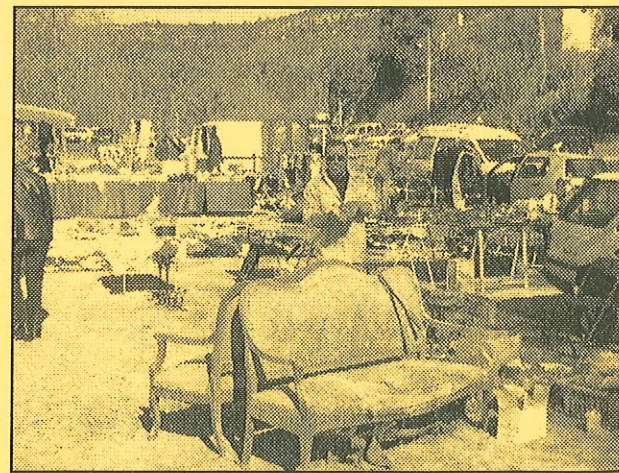
Il faut avouer que cette dernière, ainsi que les professeurs, ont une nouvelle fois été récompensés de leur travail, puisqu'à ce jour, 90 % des membres du club comptent bien se réinscrire (certains même, déjà aguerris aux diverses danses de salons, souhaitent, désormais, s'adonner -voire du moins- essayer, aux danses en ligne). Geneviève et Jean-François, les dynamiques et joviaux professeurs de danses, se sentent, par les résultats de ce sondage, eux aussi récompensés d'un enseignement de qualité prodigué, par leurs soins, depuis quatre années, dans un climat de franche camaraderie.



En route pour une nouvelle saison :

C'est désormais plus que certain, le club « Danse Tasie », sera pour sa cinquième saison d'affilée, au programme des différents cours, prodigués au sein de la commune.

A.M.



Foire à la Brocante organisée par le Comité des Fêtes, un succès confirmé...

Chronique municipale

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 24 mars 2005

PRÉSENTS : MMES DEVAUX, LAURENT, MAROUZE, MM ALLAVENA, ANZERAY, CUENOT, HOFFMANN, ISTRIA, JRAVER, LALANDEC, MANA, PICAUDE, RAYNAUD, TOSELLO, SABATIER.

ABSENTS : M. CORBIER donne procuration à M. MORIN ; MME BOCQUET donne procuration à M. TOSELLO, MME BRETON donne procuration à MME LAURENT.

Sous la Présidence de M. MORIN, Maire.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - AFFECTATION DU RESULTAT 2004

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes réalisé en 2004 au Budget annuel du service de l'eau et de l'assainissement est de 261 959.33 €.

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter cet excédent 2004 en section d'exploitation du Budget 2005 : 44 589.44 € article 002 Excédent antérieur reporté, réparti comme suit :

- 44 115.84 € au Budget Eau
 - 473.60 € au Budget Assainissement
- En ce qui concerne le résultat d'investissement 217 369.89 € il est reporté au compte 001 excédent antérieur reporté, réparti comme suit :
- 69 107.35 € au Budget Assainissement
 - 148 262.54 € au Budget Eau

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2004 - M49

Le Conseil Municipal, réuni, sous la présidence de Monsieur CUENOT Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2004 dressé par Monsieur MORIN Jean-Pierre, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, qui se résume ainsi :

EXPLOITATION

- Dépenses 42 836.04 €
- Recettes 87 425.48 €

Soit un excédent de 44 589.44 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses 9 961.05 €
- Recettes 227 330.94 €

Soit un excédent de 217 369.89 €

soumet ces données pour approbation.

Résultat net : un excédent de 261 959.33 € Approuvé à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET 2005 EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Budget Eau et Assainissement 2005.

- Dépenses d'Exploitation : 96 589 €
- Recettes d'Exploitation : 96 589 €

- Dépenses d'Investissement : 235 833 €
- Recettes d'Investissement : 235 833 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité le Budget 2005 Eau et Assainissement.

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT Approbation du compte de gestion 2004 de Monsieur BELLUOT Receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004 ;

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004 comprises relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2004, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2004 - M14

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur CUENOT Michel, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2004 dressé par Monsieur MORIN Jean-Pierre, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT

- Dépenses 1 032 782.51 €
- Recettes 1 299 332.25 €

Soit un excédent de 266 549.74 €

INVESTISSEMENT

- Dépenses 501 184.75 €
- Recettes 471 784.20 €

Soit un déficit de 29 400.55 €

soumet ces données pour approbation.

Résultat net : un excédent de 237 149.19 € Approuvé à l'unanimité.

BUDGET COMMUNAL

Approbation du compte de gestion 2004 de Monsieur BELLUOT Receveur.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire
Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2004 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2004 ;

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004, compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2004 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2004, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DU RESULTAT 2004

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent réalisé en 2004 au Budget Communal est de 237149.19 €.

Il se décompose de la façon suivante :

-un solde d'exécution positif de 266 549.74 €. en fonctionnement

-et un solde d'exécution négatif de 29 400.55 € en investissement.

Il convient donc d'affecter une partie de cet excédent 2004, soit 100 000 € au financement des dépenses d'investissement article 1068 au Budget soit 166 549.74 €, au compte 002 excédent antérieur reporté et le solde d'exécution déficitaire au compte 001 solde d'exécution déficitaire en investissement.
Après avoir entendu l'exposé de monsieur le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de fixer le taux d'imposition pour la taxe d'habitation, les taxes foncières ainsi que pour la taxe professionnelle, applicables à l'exercice 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire les taux d'imposition de l'année 2004 soit :

- Taxe d'habitation	9.88 %
- Taxe sur le foncier bâti	19.50 %
- Taxe sur le foncier non bâti	87.35 %
- Taxe Professionnelle	24.68 %

Adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

PRIX DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le Maire propose au Conseil municipal de fixer le montant de la surtaxe sur le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2005.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de reconduire sans augmentation les montants votés en 2004 soit :

• le m3 pour l'eau :	0.17 € (1.10 F)
• le m3 pour l'assainissement :	0.55 € (3.60 F)
• prime fixe eau :	7.62 € (50 F)
• prime fixe assainissement :	0.76 € (5 F)

Ces tarifs sont applicables à compter du 01/04/05.

VOTE DU BUDGET COMMUNAL 2005

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du projet de Budget de la Commune pour 2005

• Dépenses de Fonctionnement	1 340 881 €
• Recettes de Fonctionnement	1 340 881 €
• Dépenses d'Investissement	504 843 €
• Recettes d'Investissement	504 843 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré accepte à l'unanimité le Budget Communal 2005.

DEMANDE D'EMPRUNTS AU CREDIT

AGRICOLE

ACQUISITIONS ET RENOVATIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour procéder à l'acquisition de terrains ainsi qu'à la rénovation de bâtiments communaux, il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 75 000 € sur 15 ans. Le Crédit Agricole a fait les propositions suivantes : Montant : 75 000 €, Durée : 180 mois, Taux fixe : 3.95 %, Périodicité des remboursements : annuelle, Echéance constante avec amortissement progressif du capital, Pas de frais de dossier ou de part sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Décide de contracter un prêt de 75 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus ;

-Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt et mandate le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

MATERIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour procéder à l'acquisition de matériel informatique il est nécessaire de solliciter un prêt d'un montant de 25 000 € sur 5 ans.

Le Crédit Agricole a fait les propositions suivantes : Montant : 25 000 €, Durée : 60 mois, Taux fixe : 3.24 %, Périodicité des remboursements : annuelle, Echéance constante avec amortissement progressif du capital, Pas de frais de dossier ou de part sociale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

-Décide de contracter un prêt de 25 000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus ;

-Décide d'affecter le montant de ce prêt au paiement des factures liées à l'objet du prêt et mandate le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

Le Secrétaire Général, M. Joseph FRANCHINI a donné lecture du rapport d'état d'esprit et d'activité de l'année écoulée, rapport approuvé à l'unanimité.

Le Trésorier Général Adjoint a donné lecture du bilan financier lequel a été approuvé à l'unanimité.

Il est également rappelé que des secours peuvent être attribués aux adhérents de la Fédération MAGINOT à laquelle sont inscrits tous les membres de l'ACIE. A titre indicatif : 1 200 € ont été attribués en 2004 pour des veuves ou des adhérents en difficulté financière suite à une hospitalisation ou des soins onéreux – 1 180 € ont été consacrés au devoir de mémoire, (gerbes, réunions patriotiques, expositions, médailles, frais de drapeau etc...) – La FNAM a également financé en partie les écoles effectuant un voyage sur des hauts lieux historiques : en 2004 Ecole du BEAUSSET (2 200 €), en 2005 Ecole de SANARY (2 280 €).

Suite au décès de notre Trésorière, Melle Suzanne COUGOURDAN le bureau se compose actuellement comme suit :

- Président : M. Gérard VANINSBERGHE
 - 1^{er} Vice-Président Délégué : M. Marcel CARIOU
 - 2^{ème} Vice-Président : M. Alexandre NARDILLO
 - Secrétaire Général : M. Joseph FRANCHINI
 - Secrétaire Adjoint : M. Jean-Claude BOURCIER
 - Trésorier Général : M. André REBOUL
 - Trésorière Adjoint : Mme Joséphine VALLONE
 - Porte drapeau : M. Alain CASES
 - Vérificateur aux comptes : M. Alain ARNAULT
- Tous les membres ont été élus à l'unanimité.

Monsieur le Maire a clôturé la séance en remerciant toutes les personnes présentes et souligné le travail administratif réalisé par l'ensemble du bureau.

Le Président – Gérard VANINSBERGHE

Club des « Cigales »



- ♦ 11 Mars 2005 : NIGHT OF THE PROM'S au Zénith de Toulon

Une explosion de lumières et de décibels sur fond de pop et de musique classique : un spectacle exceptionnel apprécié par toutes les Cigales qui avaient fait le déplacement.

- ♦ 17 juin 2005 : AVIGNON

Repas et visite du Palais des Papes. Prix de la journée, transport compris : 32 €

- ♦ Et toujours voyage en CROATIE du 1^{er} au 7 juin. Prix pension complète : 600 €

Réservez dès maintenant au 04.94.72.21.98 ou au local le jeudi après midi à partir de 15 H.

La Présidente

Arts'Tasie



Notre Assemblée Générale s'est tenue le vendredi 18 février, à la salle polyvalente, en présence de Madame Marie Laurent, représentant Monsieur le Maire, qui n'avait pu se libérer.

Dans le rapport moral et le rapport d'activités, le Président se réjouit du bon fonctionnement des ateliers, de la stabilité et de l'augmentation du nombre des enfants, ce qui montre le dynamisme de notre association.

Après un rappel des activités durant l'exercice écoulé et la présentation du compte-rendu financier, il a été procédé à l'élection du nouveau Conseil d'Administration.

Madame Thérèse Vandeginste et Monsieur Jo Fadda sont les deux membres sortant cette année. N'étant pas démissionnaires, ils sont réélus à l'unanimité.

Les activités à venir sont :

- la foire aux croûtes qui, malgré la suppression du lundi de Pentecôte comme jour férié, aura lieu le lundi 16 mai, en même temps que la foire à la brocante qui se tiendra ce jour là ;
- le repas d'Arts'Tasie prévu le vendredi 24 juin ;
- l'exposition annuelle, les samedi 8 et dimanche 9 octobre.

Une Arts'Tasienne

E.S.S.A. – Club de Football



TOURNOI de Football
le 10 AVRIL 2005
Stade Les Négadisses
à partir de 9 H.

Avec la participation de :

- 8 équipes Débutants
- 8 équipes Poussins
- Restauration rapide – Buvette

Le Bureau

Association Bouliste de Ste-Anastasia Communique

L'Assemblée générale de notre association aura lieu le 16 avril 2005 à 18 H. au Bar des Amis.

L'ordre du jour est le suivant :

- Elaboration du programme 2005
- Dotations des concours
- Sponsors
- Modification des statuts.

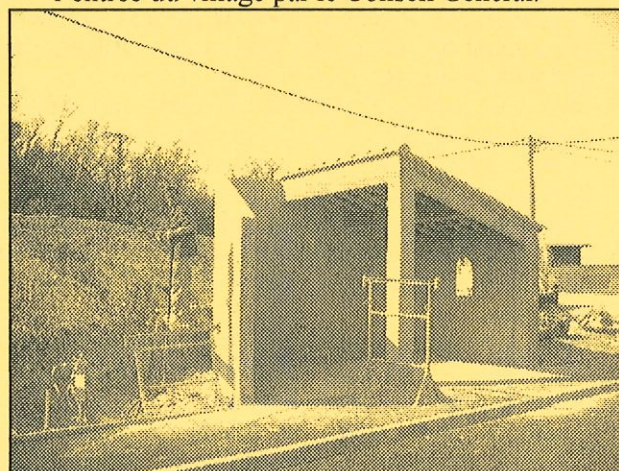
Votre présence est indispensable.

Le Président – R. SABATIER



C'est le printemps...

- Continuation de la construction de l'abribus à l'entrée du village par le Conseil Général.



Bientôt un nouvel abribus... et une aire de stationnement sécurisée

- Place Saint-Just : continuation des travaux.
-Les réseaux eau et assainissement totalement changés sont achevés,
-Choix des pavés pour les trottoirs.
- Coopérative : le démontage des installations laissées en place est achevé.
- Début mars : Salage préventif des chemins en pente pour le cas où les chutes de neige du début du mois deviendraient importantes.



C'est encore le printemps et le grand ménage...

La vie associative

Association des Anciens Combattants de l'Issole et ses environs (A.C.I.E.)

L'Association des anciens combattants de l'Issole et ses environs a tenu son Assemblée Générale ordinaire le samedi 5 mars 2005 à 15 heures, à la salle polyvalente de Sainte-Anastasia en présence de Monsieur Jean-Pierre MORIN, Maire de la Commune.

64 personnes étaient présentes ou représentées.

Après avoir fait respecter une minute de silence, le Président a souhaité la bienvenue à tous les membres présents et donné lecture des nouveautés intervenues concernant les anciens combattants et les membres de l'O.N.A.C.

A savoir :

-Majoration de 15 points d'indice de pension pour les veuves à compter du 1^{er} juillet 2004 (J.O. du 16/07/2004).

-Création à titre de mesure de réparation pour les orphelins dont la mère ou le père a été déporté et mort en déportation, mesure applicable pour ceux dont l'un des parents a été exécuté durant l'occupation. (Capital de 27 440 € ou pension mensuelle de 457 €) J.O. du 29/07/2004 pages 13508 et 13509.

-Conditions d'attribution du Titre de Reconnaissance de la Nation, (TRN) pour les conflits d'Afrique du Nord.
-Pour l'Algérie du 31/10/1954 au 01/07/1964
-Pour le Maroc du 01/06/1953 au 02/07/1962
-Pour la Tunisie du 01/01/1952 au 02/07/1962.

-Il est rappelé à tous les titulaires de la carte du combattant ou d'une pension d'invalidité supérieure à 40 % qu'ils peuvent bénéficier d'une demi-part supplémentaire pour l'imposition sur le revenu à partir de l'âge de 75 ans (et non pas 65 ans comme cela a été signalé dans la presse par une association toulonnaise).

-Les demandes de retraite du combattant doivent être établies deux mois avant la date anniversaire des 65 ans.

Toute personne remplissant les conditions d'attribution, atteignant l'âge de la retraite ou souhaitant des informations complémentaires peuvent s'adresser à l'un des membres du bureau ci-après désignés.

ADHESION DE LA COMMUNE DE MEOUNES AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES CHEMINS ET COURS D'EAU

Sur le rapport de monsieur le Maire exposant :

- Que le Syndicat Intercommunal des Chemins et Cours d'eau comprend 7 communes qui sont Forcalqueiret, Garéoult, Mazaugues, Néoules, Rocbaron, La Roquebrussanne et Sainte-Anastasia ;
- que la commune de Méounes exprime le désir d'adhérer au dit syndicat, par délibération de son Conseil Municipal, en date du 17 décembre 2004 ;
- que le syndicat répond favorablement à cette adhésion en séance du 7 mars et par délibération ;
- que chaque commune adhérente doit ensuite se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, **ACCEPTE** à l'unanimité l'adhésion de la commune de MEOUNES au Syndicat Intercommunal des Chemins et Cours d'eau, qui portera ainsi le nombre de communes adhérentes à 8.

ANTENNE DE TELEPHONIE MOBILE S.F.R.

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention liant la Commune de Sainte-Anastasia à la Société Française de Radiotéléphone dont le siège social est 1, Place Carpeaux - 92915 PARIS LA DEFENSE, représentée par Monsieur Jean-Marie VINCENT agissant aux présentes en qualité de Directeur Technique Régional, dûment habilité aux fins de signature des présentes ; société dénommée dans le contrat « S.F.R. ». Par le contrat joint appelé « convention » le contractant (la commune) met à disposition de S.F.R., qui accepte, un ou plusieurs emplacements dépendant d'un immeuble sis à Ste-Anastasia sur Issole, Stade Municipal, cadastré Section C, n°512 afin d'installer une station relais comprenant au maximum les équipements décrits en annexe et dénommés « équipements techniques ». Ces emplacements représentent une surface d'environ 46 m². Le montant de la redevance perçue par la commune est de 4 000 euros par an.

Après avoir pris connaissance du projet de convention et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer la convention.

BUDGET COMMUNAL 2005

Les chiffres indiqués dans ce chapitre expriment des valeurs approchées

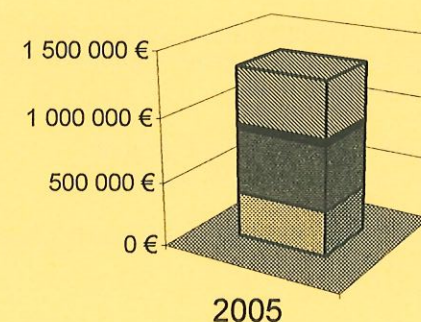
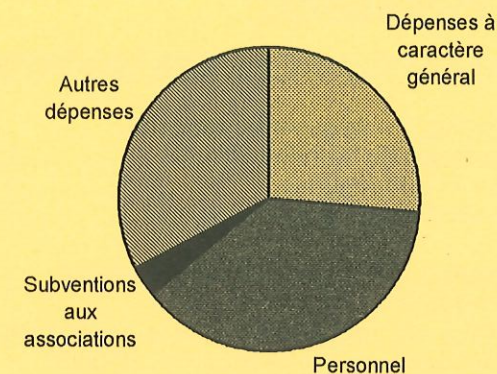
I - Fonctionnement

DEPENSES

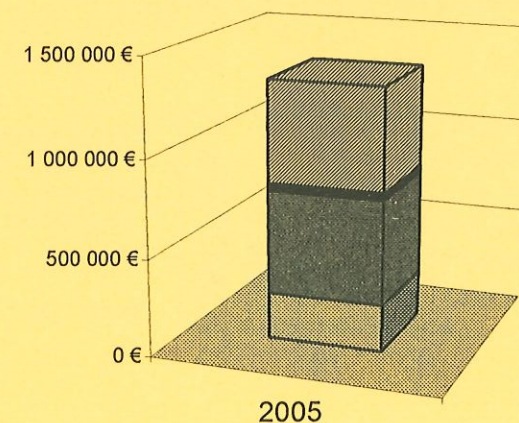
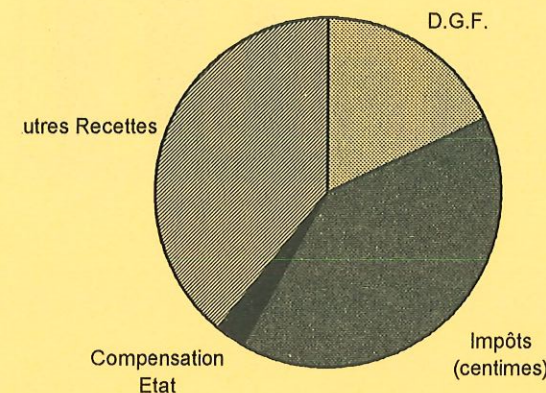
Évolution des dépenses

Les charges de Personnel prévisibles pour 2005 compte-tenu des revalorisations indiciaires des salaires des Fonctionnaires et des perspectives d'avancement de grade augmenteront la masse salariale de 30 000€.

L'ensemble des dépenses de Fonctionnement est estimé à 1 340 881 €.



RECETTES



II - Investissement

DEPENSES

Opération 3 – Acquisition Matériel
Acquisition de Mobilier Mairie 1 500€
Matériel Informatique 7 500€
Renouvellement matériel roulant 30 000€

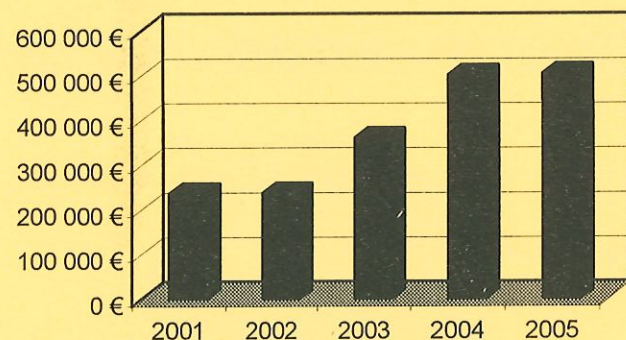
Opération 11 – Travaux d'aménagement
Coopérative
Travaux de maçonnerie et d'électrification de la
Cave Coopérative montant prévu 30 000€

Opération 25 – Construction 5^{ème} classe école
primaire : Solde 40 000€

Opération 17 – Divers travaux communaux
Travaux de terrassement pour le parking des écoles
et divers travaux 30 000€

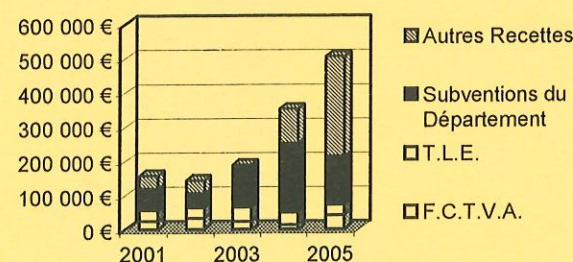
Opération 23 – Acquisitions Foncières
Acquisition de terrains 170 000€

L'ensemble des dépenses d'investissement est
estimé à 504 843 €



RECETTES

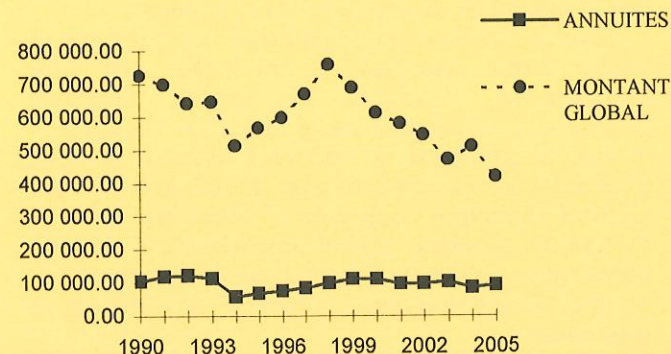
Fonds de Compensation de la TVA (F.C.T.V.A.) 31 349€
Taxe Locale d'Équipement (T.L.E.) 32 161€
Autofinancement 140 000€
Emprunt 100 000€
Subvention du Département (espérée)



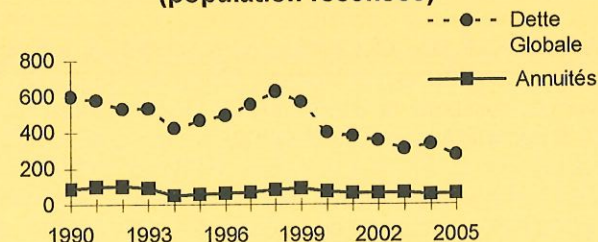
Autres Recettes = Emprunts, Restes à réaliser,
Autofinancement.

III – La dette

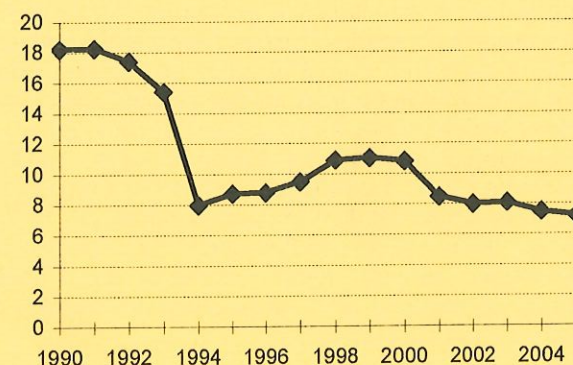
EVOLUTION DE LA DETTE



EVOLUTION DE LA DETTE PAR HABITANT (population recensée)



RATIO de la dette (annuités) en %



22 AVRIL 2005 l'A.D.S.L. arrive à Ste-Anastasia

Une réunion publique d'information se tiendra le 23 avril 2005 à la Salle polyvalente. Les représentants de France Télécom se tiendront à votre disposition de 10 H à 12 H et de 14 H à 17 H afin de répondre à toutes vos questions et vos attentes.

Venez nombreux.



A propos des déchets ménagers (suite)

Le saviez-vous ?

Il existe une déchetterie à Forcalqueiret à côté de Leader-Price où vous pouvez déposer pratiquement tout ce que vous ne voulez plus chez vous : Vieux meubles, matelas, sommiers, télévisions, ferraille, plastique, gros cartons, etc... pratiquement tout ce que l'on trouve autour des aires à conteneurs et que nous sommes obligés de ramasser et de transporter à la déchetterie.

Coût de l'opération : (une fois par semaine)

-1/2 journée, un ouvrier (ramassage et transport) : 52.08 €

Alors pourquoi s'en priver, je paie ma taxe d'enlèvement des ordures ménagères donc je balance tout, autour des aires à conteneurs.

Et bien ! détrompez-vous ; ce service est un « plus » que la municipalité a été obligée d'assumer sans répercussion, pour l'instant, dans la taxe ordures ménagères, mais compte tenu de « l'avalanche » des déchets autour des aires à conteneurs ce service pourrait devenir payant.

Mais nous vous le demandons, faites un effort, allez à la déchetterie de Forcalqueiret.

Fonctionnement de la Déchetterie

Horaires d'ouverture

- ♦ Du Mardi au vendredi de 8H30 à 12H et 15H à 17H30
- ♦ Le Samedi de 9H à 12H et de 15H à 18H
- ♦ Fermé le Dimanche et Lundi

BILAN 2004

Nombre d'usagers : Forcalqueiret : 3 093
Ste-Anastasia : 1 580

Les Saint-Anastasiens ont encore beaucoup d'effort à faire !

Tonnage :

♦ Divers :	366 900
♦ Végétaux :	14 100
♦ Fer :	3 280
♦ Carton :	8 900

Total : 393 180

Par ailleurs nous vous rappelons que les cendres chaudes, ne doivent pas être déposées dans les conteneurs sous peine de les brûler.

-Coût d'un conteneur : 370 € T.T.C..

La suite au prochain numéro...

C.C.A.S.

Compte rendu de la réunion du Centre Communal d'Action Sociale du 3 mars 2005

A cette réunion assistaient MMES Breton, Frénéa, Laurent, Marouzé, M. Fadda. Au cours de cette séance étaient abordées différentes questions concernant la gestion du budget du C.C.A.S. pour 2004.

-Approbation du compte de gestion 2004 de M. Belluot, receveur ;
-Lecture de la délibération concernant le Compte Administratif de l'exercice 2004 : Résultat , un excédent de 14 937 €.

-Affectation du résultat 2004 ;

-Projet du budget primitif du C.C.A.S. pour 2005.

Autres questions.

Fixation du montant de l'allocation C.C.A.S. à verser aux différents organismes d'éducation et de loisirs pour 2005.

Cette allocation est réservée aux enfants scolarisés de moins de 20 ans.

Le C.C.A.S. décide de fixer pour 2005 et à compter du 1^{er} avril 2005 le montant et les conditions d'attribution comme suit :

- 40 € pour le 1^{er} enfant (pour une semaine)
- 45 € pour le 2^{ème} enfant «
- 55 € pour le 3^{ème} enfant «

Ces aides ne seront accordées qu'aux enfants ne bénéficiant pas de séjours financés par ailleurs par le budget communal.

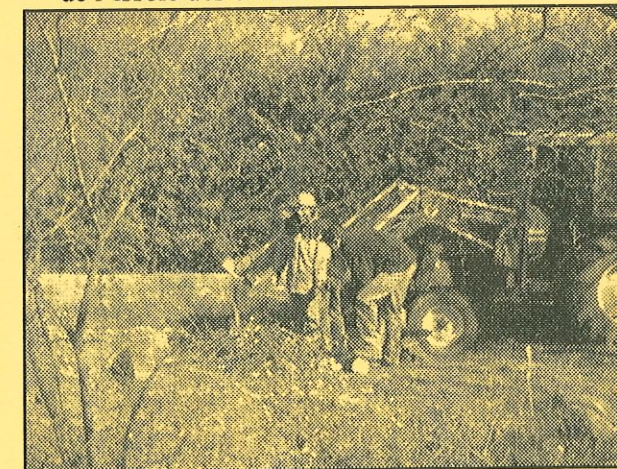
Monsieur le Maire rappelle l'incendie qui a eu lieu dernièrement dans une maison du village et qui a rendu inhabitable le logement d'une famille, détruisant également la plupart de ses meubles. Il s'est rendu immédiatement sur les lieux, ainsi que plusieurs élus et employés municipaux et les secours ont pu être organisés, avant même l'arrivée des pompiers.

Enfants et parents ont été hébergés immédiatement. Interrogés, les parents ont déclaré ne pas avoir de besoins particuliers pour l'instant.

Quelques jours après, la maman a demandé au C.C.A.S. un petit secours en argent afin d'assurer tout de suite pour ses enfants le remplacement des vêtements brûlés dans l'incendie. Une aide lui a été aussitôt attribuée.

Travaux réalisés sur le territoire communal durant le mois écoulé

- Débroussaillage des vallons et dégagement du lit de l'Issole des embâcles.



Débroussaillage suite...

- Achèvement du programme « chemins » de 2004.